

## 5 DEC. 2019 TOUTES ET TOUS EN GREVE

Le projet de réforme Macron/Delevoye, de retraite par points constitue une attaque majeure. Ce système rompt avec les principes de solidarité, aggrave les inégalités (notamment entre les femmes et les hommes), et laisse le montant des pensions incertain puisque la valeur du point dépendra de la conjoncture économique. Le gouvernement refuse de consacrer davantage de richesses au financement des retraites, alors même que les ressources existent. La majorité des salarié-es seront perdant-es, et tout particulièrement les enseignant-es, dont la pension va baisser de 300 à plus de 900 euros par mois.

[Tract du SNUEP / Tract de la FSU / Tract de l'intersyndicale](#)

[Comprendre la réforme des retraites](#)

[Les profs face au tableau noir de la réforme : l'Humanité du 28 nov.](#)

[La réforme des retraites pénalisera encore plus les femmes](#)

**Préavis de grève du SNUEP est reconduit du 18 octobre au 20 décembre 2019.**

[La FSU convaincue du succès de la grève du 5 décembre](#)

### Le 5 décembre : JE SUIS EN GRÈVE ET TOI ?

On vous propose de mettre ce slogan sur votre casier en salle des profs. L'objectif est de faire du 5 décembre une journée forte de mobilisation. [L'affichette](#) à dupliquer pour les collègues qui souhaitent eux aussi l'apposer sur leur casier.

### 5 DEC - HORAIRES DES MANIFS DANS L'ACADEMIE

- **AGEN** : 10h Esplanade du gravier
- **BAYONNE** : 10h30 Place Sainte Ursule
- **BERGERAC** : 15h Palais de Justice
- **BORDEAUX** : 11h Place de la République
- **MARMANDE** : 15h Esplanade de Maré
- **MONT DE MARSAN** : 10h devant la gare
- **PAU** : 10h30 Place de Verdun
- **PERIGUEUX** : 10h30 Palais de Justice

## Le ministre poursuit son opération de casse de la voie pro en organisant minutieusement la pénurie des concours des PLP !

17,4 %, c'est la baisse qu'accusent les inscriptions aux concours de professeur-e de lycée professionnel (PLP) pour la session 2020 ! Les étudiant-es comme les professionnels qui souhaitent se reconvertir vers l'enseignement choisissent de moins en moins l'enseignement professionnel. Le CAPLP externe subit une baisse de 20 % des inscrit-es.

Les conditions de travail sont une des causes principales de ce manque d'attractivité. Elles s'aggravent d'année en année notamment par la politique ministérielle de suppressions de postes et de manque de moyens. Les conditions salariales indécentes détournent aussi les motivations de certain-es étudiant-es qui préfèrent exercer en entreprise : cela concerne des pans disciplinaires entiers comme le révèle la baisse de près de 30 % du nombre d'inscrit-es en maths-sciences au 3<sup>e</sup> concours. Le ministre refuse toute mesure permettant d'améliorer l'attractivité du métier de professeur-e de lycée professionnel. [Lire la suite.](#)

## Concours de recrutement du second degré ouverts en 2020

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid105920/sections-options-ouvertes-2020.html>

## Valoriser l'enseignement pro tout en réduisant ses moyens !

Le [rapport](#) pour le Sénat du budget Education nationale réalisé par Gérard Longuet (sénateur LR) indique que **le montant des subventions accordées aux établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et aux sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) devrait diminuer de 6 millions d'euros par rapport à l'autorisation prévue en loi de finances pour 2019. En conséquence, la dépense par élève passerait de 10,41 € à 7,46 €.**

**De même, les lycées professionnels devraient s'attendre à une contraction de la subvention qui leur est accordée de 2,6 millions d'euros par rapport à 2019. Celle-ci se traduira par une baisse de la dépense par élève de 17,81 € à 12,77 €.**

Encore une fois les choses sont claires, le but recherché est de réduire les moyens affectés à l'enseignement pro.

En plus de la baisse de la taxe d'apprentissage et la réduction des dotations horaires, les LP font face chaque jour à des dégradations des conditions de travail. Alors de quelle valorisation s'agit-il ?

## Du bac pro GA au bac pro Assistance à la gestion des organisations et des activités : une transformation inaboutie loin de régler toutes les difficultés !



Le CSE du 21 novembre 19 a examiné la transformation du bac pro Gestion administration (GA) en bac pro Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGORA). Le ministère présente cette transformation comme "un volet essentiel de la transformation de la voie professionnelle dans le secteur tertiaire". Hormis cette dénomination qui reste très éloignée des métiers auxquels la filière est censée former les jeunes, le résultat est loin d'atteindre cette ambition.

[Lire la suite](#)

## La réforme du bac GA est "inaboutie" selon le Snuep Fsu

*La moitié des filières du bac gestion administration doivent fermer et le bac lui-même doit être redéfini. Ce travail arrive à sa fin et le CSE du 21 novembre a examiné la réforme proposée par le ministère. Le Snuep-Fsu souligne des points positifs comme le retour de la comptabilité et l'abandon de l'évaluation au fil de l'eau. D'autres points alertent le syndicat comme l'élargissement de la polyvalence de ce bac. Non seulement cela pose problème aux enseignants mais aussi cela dévalorise le diplôme. " Rien n'est proposé pour améliorer la possibilité d'une poursuite d'études dans le supérieur. Pire, regroupées en blocs incluant parfois des parties dévolues aux enseignements généraux, les compétences du R.A.P. sont globalement plus orientées pour une insertion professionnelle immédiate au détriment d'une ouverture vers l'enseignement supérieur. De plus, ce référentiel fait clairement allusion à une utilisation de diverses colorations qui va en plus accroître considérablement la charge de travail des équipes enseignant-es et générer une concurrence et un déséquilibre entre les formations proposées dans les différents établissements", écrit le Snuep-Fsu.*

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/11/25112019Article637102630388839312.aspx>

## La FSU dénonce la suppression de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé le 15 novembre 2019, sa décision de supprimer l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

Selon le ministre, qui a reçu son président Jean Marie SCHLERET, l'intérêt et l'action de cet observatoire indépendant ne seraient pas remis en question (rapports annuels, guides, fiches de prévention, enquêtes et analyses...). Il s'agirait d'une commande des services du premier ministre qui a décidé de supprimer les commissions de cet observatoire au prétexte des faibles effectifs en agents publics qui les composent ! [Lire la suite](#)

## Calcul de l'indemnité de départ volontaire

Un [arrêté](#) fixe les modalités de calcul de l'indemnité de départ volontaire au titre de l'article 3 du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire pour les agents des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Ce texte limite à deux ans de salaire l'indemnité de départ volontaire pour les agents des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Selon l'Insee**, les rémunérations des enseignants sont inférieures de 25 % à celles des autres cadres de la fonction publique !

**D'après l'OCDE**, le coût par élève des enseignants français est inférieur en France de près d'un tiers à ce qu'il est dans les autres pays de l'OCDE !

## Les sénateurs s'obstinent sur les trois jours de carence et le temps de travail des fonctionnaires

À l'occasion de l'examen en séance publique du projet de loi de Finances pour 2020 (dont la première partie a été adoptée le 26 novembre 2019 en fin de soirée), les sénateurs ont, comme chaque année, déposé des amendements visant à instaurer trois jours de carence au lieu de un et à "aligner" le temps de travail des fonctionnaires sur celui des salariés du privé. Un autre amendement propose de geler les primo recrutements prévus en 2020 dans les administrations centrales et de dégager ainsi une économie d'environ 1 347 ETPT, soit près de 81 millions d'euros en année pleine.

## Un décret concernant l'évaluation du chef d'œuvre

Décret n° 2019-1236 du 26 novembre 2019 relatif à l'évaluation du chef d'œuvre pour l'examen du certificat d'aptitude professionnelle

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039424735&dateTexte=&categorieLien=id>

## Accompagnements des élèves en situation de handicap

Arrêté du 23 octobre 2019 fixant le cahier des charges des contenus de la formation continue spécifique des accompagnants d'élèves en situation de handicap concernant l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap prévu à l'article L. 917-1 du code de l'éducation

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039424754&dateTexte=&categorieLien=id>

## Adhésion 2019-2020

**Le SNUEP, avec la FSU, la force collective pour la défense des personnels, du métier et du système éducatif !**

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, c'est se donner les forces collectives dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves :

**Adhérer en ligne par CB :** [Accéder au formulaire](#)

**Adhérer par chèque(s) ou par prélèvement : le bulletin de syndicalisation**  
([Word](#) et [PDF](#))

